

I. N. A. O.

**COMMISSION PERMANENTE
DU COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE
LAITIERES, AGROALIMENTAIRES ET FORESTIERES**

Séance du 19 Juin 2024

Relevé de décision prise

2024-CP400

Membres présents

Président : M. Patrice CHASSARD

Yvon BOCHET, Dominique CHAMBON Eric CHEVALIER, Luc DONGE, Hubert DUBIEN,
Anne LAURENT, Alain MATHIEU, Christian NAGEARAFFE, Marie-Odile NOZIERES-PETIT,
Michel OCAFRAIN

Assistaient également aux travaux de la commission permanente

Isabelle OUILLON représentant du Commissaire du Gouvernement.

Frédérique FEILLET de la DGPE

Marie LELANDAIS de la DGCCRF

Agents INAO

Alexandra OGNOV, Christelle MARZIN, Diane SICURANI, Mathilde OLLES,
Félix KANE, Sylvain REVERCHON, Thierry FABIAN

Clothilde SCHAEFFER (H2COM.)

Membres excusés

Catherine DUSSOL, Delphine GEORGELET

Charles DEPARIS, Jérôme FARAMOND, Florent HAXAIRE, Bruno LEFEVRE, Olivier
NASLES, Didier TRONC

2024-CP401	Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 20 Mars 2024 La commission permanente a approuvé le résumé des décisions prises de la séance du 20 mars 2024 (10 votants - unanimité).
2024-CP402	Compte-rendu analytique de la séance de la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 20 Mars 2024. La commission permanente a approuvé le procès-verbal de la séance du 20 mars 2024 (10 votants - unanimité).

<p>2024-CP403</p>	<p>Résumé des décisions prises par la commission permanente du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières en sa séance du 31 Mars 2024.</p> <p>La commission permanente a approuvé le résumé des décisions prises de la séance du 31 mars 2024 (10 votants - unanimité).</p>
<p>2024-CP404</p>	<p>AOP « Bleu de Gex Haut-Jura » ou « Bleu de Septmoncel » Demande de modification du cahier des charges Demande de révision de l'aire géographique Examen de l'opportunité de lancement de l'instruction</p> <p>Messieurs Chevalier et Mathieu sortent de la salle pendant la présentation, les débats et le vote.</p> <p>La commission permanente a pris connaissance de la demande de modification du cahier des charges.</p> <p>Des explications sont demandées sur le qualificatif « Pérassu » / « Pérachu », considérant que cette mention peut apporter de la confusion. Dans un contexte où les fromages forts sont de moins en moins demandés, des questions sont posées sur l'existence d'un marché pour ce type de fromage et la pertinence de complexifier le cahier des charges.</p> <p>La commission permanente indique que la commission d'enquête devrait être amenée à demander des clarifications sur l'alimentation des génisses et le « forfait » qui leur est attribué pour le calcul du plafond de 1800kg d'aliments complémentaires.</p> <p>La commission permanente a considéré que la sollicitation de la commission nationale « Relation des SIQO avec leur environnement » était pertinente notamment concernant l'obligation de valorisation de toute parcelle, soit par fauche soit par pâture, considérant que les deux pratiques n'ont pas le même impact en termes de biodiversité notamment.</p> <p>La disposition relative à la connaissance des vaches du troupeau par l'éleveur est soulignée comme pouvant poser des difficultés notamment en termes de contrôle.</p> <p>La commission permanente a émis un avis favorable (9 votants - unanimité) au lancement de l'instruction de cette demande.</p> <p>Elle a considéré que les modifications demandées étaient majeures.</p> <p>Elle a approuvé la nomination d'une commission d'enquête chargée de cette instruction composée de MM. Julien Lassalle (président), Nicolas Cussac et Pierre Saint-Jean, ainsi que le projet de lettre de mission (échéance au 31 décembre 2024).</p> <p>La commission permanente a validé la saisine de la commission « Relation des SIQO avec leur environnement » sur les trois dispositions suivantes : obligation de fauche/pâture, couverture du sol obligatoire et maintien des infrastructures agroécologiques.</p>
	<p>AOP « Salers » - Demande de modification du cahier des charges</p>

2024-CP405

Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction
Examen de l'opportunité de la nomination d'une commission d'enquête

La commission permanente a pris connaissance de la demande de modification du cahier des charges.

S'agissant des modes de représentation des producteurs au sein du CIF, la commission d'enquête « Cantal » fait part de ses difficultés à aborder la problématique même si les difficultés ont bien été identifiées. La règle générale prévalant à la reconnaissance des ODG, et qui veut que seuls les opérateurs habilités désignent les représentants au sein de l'ODG devrait être un préalable.

La commission d'enquête considère que la question des statuts aurait dû être un préalable à l'examen de la révision d'un cahier des charges.

La commission permanente a longuement débattu de la stratégie à avoir sur la question des statuts, notamment en prévision du déplacement de la commission d'enquête planifié en juillet.

En conclusion, il est décidé que la commission d'enquête « Cantal » fera un retour à la commission permanente à l'issue de son déplacement en juillet.

L'élargissement des fourchettes relatives aux paramètres de fabrication pose question, au regard du risque d'avoir des produits différents. L'augmentation de 6h du temps de maturation est à examiner au regard de son impact sur le produit.

Considérant que les dispositions relatives aux doses de fertilisation azotée (30 U d'azote minéral) sont restrictives, la commission permanente a considéré que la saisine de la commission nationale « Relation des SIQO avec leur environnement » pourra se faire ultérieurement, si la commission d'enquête l'estime nécessaire.

Concernant la taille de la gerle, certains membres précisent que des études récentes sur celle-ci ont montré qu'elle n'avait pas d'impact, contrairement à l'essence du bois utilisé.

Au regard de l'ajout de l'interdiction de congeler les matières premières laitières, sauf en petite quantité en vue de l'ensemencement de la gerle, la commission permanente a considéré qu'il pourrait être davantage opportun de préciser les modalités d'ensemencement de la gerle plutôt que de laisser penser que la congélation du caillé est possible, s'agissant d'un produit dont la saisonnalité est un point important de l'AOP.

La définition du foin avec un taux de plus de 80% de Matière Sèche pose question en termes de contrôles, sachant que cette rédaction implique une analyse du taux de matière sèche.

Concernant la rédaction relative à l'interdiction des ferments thermophiles, il est souligné qu'il serait préférable de préciser que l'ajout de souches thermophiles est interdit.

La commission permanente a émis un avis favorable (11 votants - unanimité) au lancement de l'instruction de cette demande.

Elle a considéré que les modifications demandées étaient majeures (unanimité).

Elle a approuvé la nomination d'une commission d'enquête chargée de

	<p>cette instruction composée de MM. Luc Dongé (président), Marc Schély, Bernard Bonnefoy et Patrick Mercier, ainsi que le projet de lettre de mission (échéance au 30 novembre 2025).</p>
2024-CP406	<p>AOP « Noix de Grenoble » – Rapport de la Commission Scientifique, Technique et innovations sur l’introduction de la variété Fernor</p> <p>Monsieur Nagearaffe sort de la salle pendant la présentation, les débats et le vote.</p> <p>La commission permanente s’interroge sur l’impact en termes de durabilité et d’adaptation au changement climatique au regard des constatations de la CSTI qui indique d’éventuelles problématiques en terme de gestion de l’eau et d’utilisation d’intrants.</p> <p>Il est toutefois mis en avant que la mise à fruit plus rapide de Fernor viendra en partie répondre au besoin de renouveler les générations et en facilitant l’installation des jeunes Il est noté que Fernor est déjà plantée dans la zone AOP (et vendue hors AOP).</p> <p>Certains membres s’interrogent sur l’intérêt de l’intégrer dans les cahiers des charges et sur les impacts en terme de conduite des cultures.</p> <p>A l’idée de mise en place d’un dispositif d’évaluation des innovations (DEI) pour s’assurer de l’absence d’impact sur le système de production (l’absence d’impact sur le produit étant démontrée), la commission permanente s’est interrogée sur le respect des principes proposés par la commission nationale scientifique, technique et innovation concernant la mise en place d’un DEI et sur l’intérêt d’un DEI dans un tel cas.</p>
2024-CP407	<p>AOP « Noix de Grenoble » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l’opportunité du lancement de l’instruction</p> <p>Monsieur Nagearaffe sort de la salle pendant la présentation, les débats et le vote.</p> <p>La même question que celle débattue lors de la présentation des travaux de la commission nationale scientifique, technique et innovation est posée sur l’intérêt de la variété pour le développement de l’AOP.</p> <p>La commission permanente a approuvé le lancement de l’instruction de cette demande (10 votants).</p> <p>Elle a approuvé la nomination d’une commission d’enquête composée de MM. Philippe Daniel (président), Bruno Lefèvre et Frédéric Héroult afin d’étudier cette demande et approuvé sa lettre de mission (échéance au 30 juin 2025).</p>
2024-CP408	<p>AOP « Noix du Périgord » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l’opportunité du lancement de l’instruction (report de la séance du 19 mars 2024)</p> <p>La commission permanente a pris connaissance du dossier.</p> <p>La motivation de la suppression de la marque collective est questionnée,</p>

	<p>certaines considérant que cette marque collective peut porter l'engagement collectif d'une filière.</p> <p>Concernant la mention « à entreposer au froid », il est soulevé une apparente contradiction avec cette disposition et le fait que le stockage au froid n'est pas obligatoire à toutes les étapes de commercialisation.</p> <p>La commission permanente a approuvé le lancement de l'instruction de cette demande (11 votants).</p> <p>Elle a approuvé la nomination d'une commission d'enquête composée de MM. Philippe Daniel (président), Bruno Lefèvre et Frédéric Hérault afin d'étudier cette demande de manière cohérente avec le dossier « Noix de Grenoble" et approuvé sa lettre de mission (échéance au 30 juin 2025).</p>
2024-CP409	<p>AOP « Oignon doux des Cévennes » - Modification de la composition de la commission d'experts</p> <p>La commission permanente a approuvé (10 votants – unanimité) la nomination de M. Gouin en qualité d'expert en charge de l'identification parcellaire.</p>
2024-CP410	<p>A.O.P. « Huile essentielle de lavande de Haute-Provence » ou « Essence de lavande de Haute-Provence » - Demande de modification du cahier des charges de l'AOP Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction</p> <p>La commission permanente a pris connaissance des modifications demandées.</p> <p>Une question est posée sur les raisons qui ont conduit l'ODG à proposer des valeurs analytiques qui diffèrent des bornes dérogatoires.</p> <p>Il est demandé le nombre (ou le pourcentage) de parcelles bénéficiant de dérogations à l'altitude minimale fixée dans le cahier des charges.</p> <p>La commission permanente a regretté l'absence de données économiques sur la trajectoire de l'AOP, de même que l'absence de données relatives aux économies d'eau et d'énergie mises en avant par l'ODG en termes de pratiques durables.</p> <p>La commission permanente a approuvé le lancement de l'instruction de cette demande (11 votants). Elle a considéré que les modifications demandées étaient mineures (11 votants - 10 oui et 1 abstention).</p> <p>La commission permanente a approuvé la modification du cahier des charges (11 votants – 10 oui, 1 abstention).</p>
2024-CP411	<p>AOP « Pomme de terre de l'île de Ré » - Demande de modification du cahier des charges - Examen de l'opportunité du lancement de l'instruction – VOTE</p> <p>La commission permanente a pris connaissance des modifications demandées.</p>

La commission permanente souligne la forte dépendance aux fournisseurs de plants des producteurs de l'AOP et craint que la modification demandée n'apporte pas de réponse à cette question.
La durabilité du signe peut être questionnée au regard de cette forte dépendance.

La commission permanente a approuvé le lancement de l'instruction de cette demande (10 votants).

La commission permanente a considéré que la demande de modification du cahier des charges est majeure et nécessite une procédure nationale d'opposition. La commission permanente a donc émis un avis favorable au renvoi du dossier devant le comité national pour avis sur la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition.